

## PREFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

Avec un certain semblant de raison l'on a reproché à la première édition de ces notes, que les décisions citées pour les soutenir sont peu nombreuses. A cette critique, je puis faire une réponse victorieuse et qui n'est pas nouvelle : *Paleæ non dentur nobis*. Le nombre des rapports publiés est encore très-limité, et comme nous n'avons pas de *digeste* des Décisions des Tribunaux, plusieurs même des arrêts qui sont publiés peuvent m'être échappés. Cependant, depuis la première édition, j'ai eu occasion de repasser les 27 volumes qui renferment les travaux de nos arrêtistes, et je crois avoir extrait tout ce qui affecte la Coutume d'une manière directe. Cet examen m'a aussi engagé à rétablir le texte de l'article 193, qui a été omis dans *l'Extrait des Messieurs* sans raison suffisante. Dans cette nouvelle édition, j'ai aussi effacé les articles 322, 323, 324, 331, 335, 345, 355, 357 et 358, qui sont imprimés en *italiques* dans la première édition et qui réglaient anciennement les successions et les criées des Fiefs et les oppositions des Seigneurs.

En parlant du petit nombre de rapports publiés ici, il ne sera pas hors de propos de